

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*LOI D'ÉMISSION DE RENTES VIAGÈRES D'ÉTAT—*Suite.*

Hon. M. Fielding—Propose soumission des règlements au Parlement—11393.

Bill rapporté—11393.

Hon. W. S. Fielding—Propose 3e lecture—12657.

M. R. Smith—Propose renvoi comité général et amendement pour permettre dépôts d'épargne, dépôts à associations constituées et retenues sur salaires d'être transportés pour achat de rentes viagères—12658.

Adopté, renvoi au comité général, amendement adopté, 3e lecture, bill adopté—12658.

Hon. W. S. Fielding—Propose adoption amendements du Sénat—13987; explications—13987.

Amendements adoptés—13987.

Sanctionné—14274.

LOI SUR L'EXPLOITATION DES PLACERS DU YUKON.

Hon. F. Oliver—Dépose projet de loi (n° 150) pour modifier loi sur placers du Yukon—6506; 1re lect.—6506.

Hon. F. Oliver—Propose 2e lect.—8878; difficulté d'édicter une loi minière stable pour Yukon—8878; loi passée par Parlement a des défauts—8879; c'était un essai—8879; amendements demandés par conseil du Yukon—8879; ne modifient pas principe du bill—8879; 2e lect.—8880.

En comité—8880.

Art. 3.—880.

Hon. F. Oliver—Le Gouvernement veut être à même de nommer plusieurs commissaires de l'or, si c'est nécessaire—8882.

Art. 21—8883.

Hon. F. Oliver—Permet de grouper 10 claims, mais pas plus, pour exploitation—8884.

Art. 25—Distribution de l'eau, réservé—8898.

Discussion remise—8898.

Reprise—11028.

Hon. F. Oliver—Propose amendement pour propriété de l'eau—11028; explications—11028.

M. R. L. Borden—Propose autre amendement—11033.

Adopté—11033.

Hon. F. Oliver—Propose amendement imposant honoraire \$2 à chercheur de filons—11033.

Adopté—11035.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—11033.

Sanctionné—14274.

LOI DES GRAINS DU MANITOBA — (AMENDEMENT).

Hon. F. Oliver—Dépose bill (n° 188) pour amender loi des grains du Manitoba—11241.

1re lect.—11241.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*LOI DES GRAINS DU MANITOBA— (AMENDEMENT)—*Suite.*

2e lecture—13191.

Art. 2—13191.

Hon. F. Oliver—Bill basé sur rapport commission royale du grain de 1906—13191; composition conférence—13192; vues principales adoptées—13192; amendements proposés imprimés distribués—13192.

M. Staples—Historique commission—13192; coût—13192; représentations association des producteurs de grains—13193; députés conservateurs pas admis aux conférences—13193.

M. Conmee—Les manipulations de classement à Winnipeg, et à Port-Arthur et Fort-William—13194; expose amendement proposé—13195.

Hon. F. Oliver—Se rapporte à un autre bill pour déterminer qualités—13195.

Art. 3—Transports en élévateurs de l'est—13195.

Hon. F. Oliver—Pour prescrire inspection dans élévateurs de transbordement—13196; assurer maintien de la qualité—13196; mesure coûteuse mais exigée par producteurs de l'Ouest—13196.

M. Schaffner—Députés conservateurs n'ayant pas assisté aux réunions et conférences dans lesquelles bill a été discuté sont dans un état d'infériorité marquée—13198.

Hon. F. Oliver—Le bill n'a pas subi de modifications depuis son arrivée du Sénat—13198; les ministériels avaient parfaitement le droit de se réunir pour le discuter absolument comme les oppositionnistes—13198.

M. Lake—Le Gouvernement a considéré ce projet de loi comme une affaire de parti—13200.

M. Burrows—Les personnes consultées sont venues de leur propre mouvement et les conservateurs pouvaient les consulter absolument comme les ministériels—13200.

Art. 8—Cautionnement.

Hon. F. Oliver—Pour exploitant d'élévateur de tête de ligne \$50,000—13202.

Art. 9—Pesage facultatif au départ des élévateurs de tête de ligne—13203.

Hon. F. Oliver—Amendement au bill du Sénat pour accélérer transport si propriétaire le désire—13203; taxe était de $\frac{1}{2}$ et minot—13203.

Art. 10—Assurance du grain—13203.

Hon. F. Oliver—Propose amendement pour que l'assurance contre l'incendie soit sous la responsabilité des entreposeurs jusqu'à Fort-William—13204; puis de l'acheteur vers l'est—13204.

Art. 9—Mélange des grains—1304.

M. Conmee—Winnipeg devrait être inclus dans la catégorie des élévateurs ou il est interdit de faire mélange des grains—13205.

Hon. F. Oliver—Winnipeg est l'endroit où changement s'opère, du commerce sur échantillon, au commerce par qualité—13206.